

# COUPE POLAIRE

## REGLEMENT DE LA COUPE POLAIRE

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner tous les sexes.*

Ce règlement fait intégralement partie du contrat entre l'Organisateur et le Participant. Ce règlement s'applique également lors d'une modification du nom de la personne inscrite ou lors d'inscriptions d'autres personnes, dans ces cas, le Participant qui fait les démarches s'engage à communiquer ce règlement aux tiers concernés.

### 1. Organisation

1. La Coupe Polaire (**Manifestation**) est une épreuve de nage en eau libre et froide dans le lac Léman, ouverte aux catégories indiquées ci-après.
2. La Manifestation est organisée par le comité de la Coupe Polaire (**Organisateur**), pour le Vevey Natation Riviera, Route de Lavaux 19, case postale 1216, 1800 Vevey 1.
3. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement.

### 2. Compétition

1. La Manifestation est organisée par catégories.
2. Le chronométrage se fait électroniquement (bracelets/portique) ou manuellement (chronomètres manuels)

### 3. Parcours & Ravitaillement

1. Le parcours est d'environ 120 mètres (variations possibles selon les éléments naturels).
2. Le parcours se situe à Vevey/VD sur la rive du Lac Léman, au bas de la Grande Place (Place du Marché), à Vevey plage.
3. Le départ, le passage des bouées et l'arrivée se font dans l'eau.
4. Le départ est marqué par une ligne d'eau flottante (**Ligne d'eau**). L'arrivée est marquée par un portique flottant. L'arrivée est constatée par le passage sous le portique par le nageur prenant part à la Manifestation (**Participant**). Les deux points de virage sont marqués par des bouées mobiles mouillées à environ 40 mètres au large de la Ligne d'eau (**Points de virage**). L'ordre dans lequel les Points de virage doivent être passés sera communiqué le jour de la Manifestation.
5. Le parcours et les instructions sont valables pour tous les Participants, quelle qu'en soit la catégorie.
6. Chaque participant reçoit un thé bouillant sucré dès la sortie de l'eau.

#### 4. Catégories

1. Les catégories admises au départ sont :
  - Les groupes polaires compétition chronométrés et classés (**Chronos**) (cf. 4.3)
  - Les groupes polaires à thème, non chronométrés (**Fun**) (cf. 4.4).
2. Les catégories concourent par séries séparées. Aucun nageur en catégorie Fun ne nage dans une catégorie Chronos et vice-versa. L'Organisateur se réserve le droit de composer ou de bloquer des séries selon nécessité. Les catégories chronométrées sont appelées d'abord.
3. Chronos :  
Chaque participant parcourt à la nage une distance d'environ 120 mètres. Le port de combinaison, chaussons ou gants isothermique et/ou l'utilisation de tout moyen de propulsion accessoire sont prohibés. Le classement des participants s'effectue au temps individuel de chaque participant, selon les quatre catégories suivantes :

Catégories	Année de naissance
Hommes 1	2006 à 1975
Femmes 1	
Hommes 2	1974 et plus âgés
Femmes 2	

4. Fun :  
Cette catégorie n'est pas chronométrée. Elle est hors classement. Des déguisements y sont admis dans la limite de la sécurité des Participants.

#### 5. Convocation - Chambre d'appel - Vestiaires

1. Les **Participants** peuvent se changer dans les 2 salles à l'étage de la salle del Castillo – Place du Marché 1 (Salon Clara Haskil au niveau 1 et Espace Camille Saint-Saëns au niveau 2) qui font office de vestiaire. Des WC sont à disposition entre les 2 niveaux. Aucune douche n'est mise à disposition.
2. Tous les Participants sont appelés **en chambre d'appel dans une zone dédiée au bas de la Place du Marché**. Les participants s'y rendront à pied depuis les vestiaires (distance d'environ 100 m.) Ils pourront y déposer peignoirs, serviettes, chaussures, sandales ou nu-pieds.
3. Les heures d'appel sont affichées en chambre d'appel et, avec le programme, quelques jours avant la Manifestation sur le site internet du Vevey Natation Riviera et de la Coupe Polaire <https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>. L'appel de la première série aura lieu dès **09h45**. Le premier départ est lancé au son du starter à **10h00**, puis à intervalles d'environ 6 à 8 minutes.
4. Le port du bonnet fourni par l'Organisateur (le **Bonnet**) est **obligatoire pour les Participants Chronos**. Le Bonnet est personnel et non-transmissible. Chaque nageur pourra garder son bonnet.
5. Si le chronométrage n'est pas assuré par une (ou deux) puces électroniques. Le bonnet sera porté de manière que le numéro soit bien visible.
6. Si les puces électroniques sont présentes, il faudra suivre les indications de l'organisateur pour la marche à suivre de l'utilisation de ces puces.

7. Pour être classé, le nageur doit porter son bonnet (et/ou sa puce électronique) jusqu'à la fin de la course et toucher la ligne d'arrivée (si chronométrage manuel) ou passer sous le portique flottant (si chronométrage à électronique). Chaque nageur pourra garder son bonnet MAIS IMPERATIVEMENT RENDRE SES PUCES ELECTRONIQUES. Une pénalité financière de CHF 50.- sera facturée si les puces électroniques ne sont pas rendues à la sortie de l'eau.
8. La sécurité des affaires personnelles des Participants aux vestiaires ou sur le lieu de la Manifestation est de la responsabilité des Participants. L'Organisateur se décharge de toutes responsabilités en cas de perte, de dommage ou de vol d'effets personnels.
9. L'Organisateur demande aux participants qui désirent se déguiser avec de la peinture et/ou des accessoires salissants d'utiliser les endroits spécialement mis en place ceci afin de protéger les lieux. Nous recommandons vivement l'usage de produits, accessoires ou objets non polluants.
10. Les déguisements ou restes de déguisements laissés à l'abandon sur le site seront jetés (triés) à la fin de l'événement dans les poubelles.
11. Les objets trouvés seront disponibles auprès des personnes responsables des valeurs sur le site le jour « J », puis au secrétariat du comité d'organisation de la Coupe Polaire.
12. Le programme ne sera pas envoyé mais disponible sur le site internet <https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>

## 6. Prix

1. Les trois meilleurs temps de chaque catégorie Chronos reçoivent un prix.
2. Un prix spécial est remis au Participant le plus jeune et au Participant le plus âgé toutes catégories confondues ayant effectivement pris part à la Manifestation.
3. Le jury composé des membres du comité décernera un prix au meilleur déguisement individuel et un autre prix sera décerné au meilleur déguisement de groupe.
4. La remise des prix a lieu sur place en deux phases : à l'issue des courses des séries des catégories Chronos et à l'issue des courses des séries des catégories Fun.

## 7. Inscriptions

1. La finance d'inscription est fixée à **CHF 35.- + frais**, par Participant, payable à l'inscription en ligne.
2. Possibilité de s'inscrire sur place pour CHF. 5.00 supplémentaires, pour autant qu'il reste des places disponibles le jour de la manifestation.
3. L'inscription est ouverte aux participants ayant eu au minimum 18 ans révolu le jour de la Manifestation.
4. En s'inscrivant et en participant, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre le club organisateur, les membres du comité de la manifestation, les personnes participant à l'organisation et les bénévoles.
5. La demande d'inscription doit être faite jusqu'au **10 février 2024**, par l'envoi du formulaire électronique spécifique disponible sur le site du Vevey Natation Riviera (<https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>).

6. La finance d'inscription comprend l'accès aux vestiaires, l'utilisation du garde-valeurs, la surveillance durant la course, le ravitaillement, le chronométrage de la catégorie Chronos et le prix souvenir.
7. L'inscription sera validée par le paiement en ligne de la finance d'inscription.
8. En accord avec les autorités, l'Organisateur fixe le nombre maximum de Participants à **128**. Si le nombre maximum de Participants est atteint avant la clôture des inscriptions, les inscriptions ultérieures ne peuvent, provisoirement, plus être prises en considération et les nouveaux inscrits seront automatiquement enregistrés sur une liste d'attente ; les nouveaux inscrits en sont immédiatement informés, et sont individuellement invités à s'acquitter de la finance d'inscription que si une place peut leur être en fin de compte attribuée. En tous les cas, les inscrits placés sur liste d'attente sont tenus informés de leur participation ou non à la Manifestation au plus tard le **25 février 2024**.
9. L'organisateur n'effectuera plus de modification d'inscriptions après le **25 février 2024**.
10. Si le Participant ne prend finalement pas part à la Manifestation ou s'il ne termine pas le parcours, quelle qu'en soit la raison, il ne peut prétendre à aucun remboursement ni dédommagement.
11. Pour les inscriptions qui ne peuvent être acceptées (quota maximum atteint, âge minimum non atteint), l'Organisateur rembourse la finance d'inscription.
12. L'organisateur gère une liste de bons de participation gratuite. Sur présentation d'un certificat médical valable, le participant qui n'a pas pu nager se verra remettre un bon pour l'édition suivante.
13. Par l'inscription, les Participants souscrivent au Règlement et déchargent l'organisateur et les membres du comité de toutes responsabilités en cas de non-respect du présent règlement.
14. Par l'inscription les Participants acceptent le contenu du document relatif à la protection des données ci-joint.

## **8. Disqualification**

1. L'Organisateur se réserve le droit, en tout temps, de disqualifier ou de ne pas autoriser le départ à un Participant, dans le cas où de fausses déclarations sont données lors de l'inscription ou en cas d'utilisation de produits interdits (par exemple dopants, alcool ou stupéfiants) ou pour toute infraction au Règlement, ou toutes autres raisons que l'Organisateur juge bon en la circonstance.
2. Tout participant faisant de la publicité personnelle se verra interdire le départ par le starter.
3. Pour les séries Chronos, tout départ anticipé sera pénalisé de 10 secondes. Le port de combinaison de plongée, des gants néoprène et/ou l'utilisation de tout moyen de propulsion accessoire sont prohibés. Tout participant ralentissant ostensiblement son parcours, retardant ainsi le départ de la série suivante, pourra être disqualifié par le starter.
4. L'organisateur se réserve le droit de ne pas autoriser le départ aux participants munis de déguisements pouvant empêcher la natation et la respiration en eau-vive et froide.
5. La disqualification intervient sans dédommagement ni remboursement de la finance d'inscription.

## 9. Saisie et utilisation des données personnelles

1. **Données saisies** : Pour que l'inscription et la réalisation de la Manifestation s'effectuent correctement, les Participants doivent obligatoirement remplir les champs du formulaire d'inscription, y inclus fournir une adresse électronique du Participant, en vue de l'envoi d'informations en rapport avec la Manifestation.
2. **Inscription collective** : Les Participants ont la possibilité d'inscrire d'autres personnes. Dans ce cas, l'Organisateur est fondé à considérer que le Participant procédant à l'inscription de tiers est en droit de lui transmettre leurs données.
3. Les membres du comité d'organisation de la manifestation Coupe Polaire s'engagent à respecter les principes de protection des données ci-après lors de l'organisation et de la réalisation des courses.
4. Nous n'assurons le traitement de données que dans la mesure où celles-ci sont absolument nécessaires pour le but poursuivi.
5. **Consentement au traitement des données** : Par son inscription, le Participant consent à la publication de son image, de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son numéro de participation, de son temps de parcours et de son classement dans les listes de départ et de classement de la Manifestation. Ce consentement est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision, en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les *speakers*. Les photos et films réalisés en liaison avec la Manifestation peuvent être utilisés à la télévision, sur internet, sur les réseaux sociaux, dans nos propres moyens publicitaires, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation. Aucune donnée saisie lors de l'inscription n'est transmise par l'Organisateur à des tiers non autorisés.
6. Nous effaçons ou archivons les données devenues inutiles.

## 10. Annulation de la Manifestation

1. En cas de force majeure (y compris mais non exclusivement conditions météorologiques extrêmes), l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement et le parcours et/ou de retarder ou d'annuler la Manifestation.
2. Par temps incertain, une information sera disponible sur le site du Vevey Natation Riviera (<https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>) et la page Facebook de la Manifestation.
3. En cas de défection ou d'annulation de la Manifestation, aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

## 11. Responsabilité

1. L'Organisateur prend toutes les mesures jugées nécessaires pour assurer la sécurité de la Manifestation. La sécurité est assurée sur l'eau par des équipes de Sauveteurs et de plongeurs, et à terre par l'Organisateur, les Bénévoles et les Samaritains.
2. L'Organisateur confirme que toutes les autorisations officielles nécessaires à la Manifestation ont été obtenues.
3. La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires n'est pas engagée pour les risques de toutes natures prises par les participants. Le participant est, en particulier, responsable de se présenter au départ en bonne santé et bien entraîné.

4. Si vous deviez, dans les jours qui précèdent la course, tomber malade ou être fébrile, vous devez renoncer à toute participation. Si, durant la course, vous deviez rencontrer un problème de santé (par exemple: difficulté pour respirer, vertiges, fortes douleurs, etc.), veuillez immédiatement en avvertir les sauveteurs postés tout le long du parcours. Le personnel sanitaire peut décider d'interrompre la course d'un(e) participant(e) qui présenterait des signes de défaillance. Les participants de plus de 35 ans, ainsi que les groupes à risques (par exemple: maladie du cœur, problèmes respiratoires ou de poumons, surpoids, etc.) doivent se soumettre à un contrôle médical régulier.
5. Tous les participants doivent être personnellement assurés en RC et accident. Le comité d'organisation et le club organisateur et ses membres déclinent toute responsabilité en cas de sinistre, d'accident ou de maladie.
6. La responsabilité de l'Organisateur et de ses partenaires n'est pas engagée pour les risques de toutes natures prises par les Participants. Les Participants sont, en particulier, responsables de se présenter au départ en bonne santé et bien entraînés.
7. Par son inscription, le Participant confirme avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter. Il décharge l'Organisateur et les membres du comité de toutes responsabilités en cas de non-respect du présent règlement.
8. L'Organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des spectateurs et des tiers dans le cadre de la Manifestation.
9. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol dans le cadre de la Manifestation.
10. Tout Participant qui ne respecte pas ce règlement, les consignes données par les bénévoles, les membres de l'organisation ou les membres du comité, engage sa propre responsabilité.

## **12. Règles sanitaires – gestion des déchets**

1. Le règlement est sujet à précisions / modifications selon les règles sanitaires fédérales ou cantonales en vigueur au moment de la Manifestation. Ces précisions / modifications sont cas échéant rapportées dans le protocole sanitaire, disponible sur le site du Vevey Natation Riviera (<https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>).
2. Chaque participant veillera à ne pas souiller le site, le lac, ses abords et les locaux mis à sa disposition.
3. Chaque participant se conformera aux règles usuelles de tri des déchets. Des poubelles sont à disposition à cet effet. Les verres et ustensiles consignés seront rapportés au point de ravitaillement.

**Le comité d'organisation de la Coupe Polaire, Vevey, le 23 novembre 2023.**